



API - INFO

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION APICOLE

Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis le mois de mars dernier, la crise sanitaire liée au Coronavirus a perturbé notre fonctionnement et nous a obligé à abandonner tous les projets que nous avions prévus pour notre syndicat.

En effet, il est important de communiquer notre passion de l'apiculture et de mettre en avant le syndicat ; C'est pour cela que nous nous étions inscrits à 3 événements : Le salon des jardins, en avril, sur l'esplanade à Nîmes, la fête de la science au musée d'histoire naturelle de Nîmes pour octobre et le salon jardins et vergers à St Jean du Gard pour le mois de novembre.

Bien sûr tous ces événements ont été annulés, mais ce n'est que partie remise pour 2021, je l'espère.

Pour le rucher école, tous les cours théoriques et pratiques n'ont pas pu se dérouler normalement. Mais les élèves inscrits à la session 2020 seront repris l'année prochaine. Le planning n'est pas encore établi. Vous êtes de plus en plus nombreux à solliciter ce stage et nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes mais vos inscriptions sont conservées, soyez patients.

Notre assemblée générale, également, n'a pas pu avoir lieu, pour les mêmes raisons, nous espérons la reporter au mois d'avril ou mai. Cette journée conviviale est importante pour la vie de notre syndicat, une cinquantaine d'adhérents y participent chaque année et je les remercie de leur présence.

Cependant, malgré le Covid19, notre syndicat a pu réaliser quelques activités :

Notre webmaster, Denis Cambon a diffusé quelques cours aux élèves du rucher école via Whatsapp et a tenu à jour le site www.apigard.com.

Entre deux confinements, les stagiaires 2020 ont pu réaliser la récolte et l'extraction du rucher école et nous avons récolté 160 kg de miel de Garrigue de très bonne qualité.

En collaboration avec la mairie de Nîmes, nous avons installé 2 ruches sur le toit du musée d'histoire naturelle. Un acte symbolique pour une sensibilisation au respect de l'environnement en zone urbaine.

Le conseil d'administration a quand même pu se réunir à plusieurs reprises pour prendre les directives face aux problématiques de la situation. Ces réunions se sont déroulées dans le respect des règles sanitaires et pour la plupart en téléconférence organisée par notre collègue Denis Cambon.

Vous avez entendu comme moi cette annonce qui m'a navré et même scandalisé, le retour des néonicotinoïdes. L'UNAF a longtemps mené un combat contre l'arrêt de l'utilisation de cet insecticide (notamment le Gaucho) et a gagné la bataille, ce produit ayant été reconnu scientifiquement comme hautement toxique pour tous les insectes et pour la santé humaine. Et voilà qu'on remet en cause cette interdiction. Il faut stopper cette autorisation. (voir article de Frédéric Chambon).

Consolation tout de même, la saison apicole a bénéficié, quant à elle, de conditions favorables au moment des floraisons, ce qui a permis, dans l'ensemble, avec des variations selon les lieux, de récolter une ou deux hausses par ruche.

Vous trouverez dans ce bulletin les modalités d'adhésion pour 2021 et le rapport financier présenté par notre trésorier Michel Caby.

En espérant des temps meilleurs, je vous souhaite une bonne année apicole 2021.

Gilbert MARTIN

Directeur de la publication : Gilbert MARTIN. Commission Presse : Frédéric Chambon, Michel Caby, Daniel Levy, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES

Email : apigard@gmail.com - Internet : www.apigard.com - N° 144 - 4ème TRIMESTRE 2020

5 AGENCES A VOTRE SERVICE



EXCELAASSUR

PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS



NÎMES VILLE ACTIVE (Siège Social)

442 Av. Jean Prouvé - B.P. 17008
30900 Nîmes Cedex 2
Tél. : 04 66 67 39 06

E-mail : agence.excellassurvilleactive@axa.fr

UZÈS

Avenue Georges Pompidou
30700 Uzès
Tél. : 04 66 22 17 73

E-mail : agence.excellassuruzes@axa.fr

MARGUERITTES

10 bis Av. de Provence
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 81 77 27

E-mail : agence.excellassurmarguerittes@axa.fr

SOMMIÈRES

28 Rte de Saussines - B.P. 21044
30250 Sommières Cedex 1
Tél. : 04 66 80 41 56

E-mail : agence.excellassursommières@axa.fr

SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS

37 Av. Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Trévières
Tél. : 04 67 63 80 70

E-mail : agence.excellassurstmathieu@axa.fr

ASSURANCES

BANQUE

ORIAS n°09 051 023 - RCS NÎMES 513 525 725

Opposée au projet de loi scandaleux de dérogation pour l'usage des néonicotinoïdes, l'Interprofession apicole (InterApi) reçue au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Une délégation de l'Interprofession des produits de la ruche (InterApi) dont faisait partie Frank Alétru, Président du SNA et Secrétaire d'InterApi, a été reçue le 17 septembre 2020 au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par Maud FAIPOUX et Benjamin BALIQUE, Conseillers auprès du Ministre à propos du projet de loi permettant des dérogations pour l'usage des néonicotinoïdes.

En effet, il aura fallu vingt ans (1998-2018) pour faire interdire les néonicotinoïdes et seulement une vingtaine de semaines pour les ré-autoriser !

La France était considérée par nos voisins européens comme un modèle pour sa position courageuse. Cette image s'effondre devant l'Europe tout entière car elle fait aujourd'hui une reculade injustifiable sous la pression du lobby du sucre, au lieu de profiter de cette situation pour accompagner la filière betteravière vers l'agrobiologie et vers un modèle d'agriculture durable.

Nous avons pu exprimer l'inquiétude et la colère des apiculteurs, à propos de ce projet de loi, compte tenu des risques sanitaires qu'il représente pour les abeilles, pour la biodiversité et l'environnement, ainsi que pour la santé humaine sans oublier les risques économiques pesant sur les exploitations apicoles.

Nous avons signalé le risque important que présentait ce projet de loi qui en cas d'adoption pourrait ensuite s'adapter à toute nouvelle demande d'autorisation d'usage des néonicotinoïdes sur d'autres cultures.

Les conseillers sont restés bloqués sur une position qui privilégie de façon injustifiable les intérêts économiques d'une filière agricole, au détriment d'une autre, et sans aucune prise en considération des impacts dangereux sur l'environnement.

Le dernier rempart est celui du vote des parlementaires de l'Assemblée nationale. N'hésitez pas un instant à alerter et questionner vos députés sur ce sujet !

Le syndicat d'Apiculture du Gard était présent aux côtés de "Nous voulons des coquelicots"



Nous voulons des coquelicots. Nîmes et ses environs
Stop néonicotinoïdes !

Vendredi 9 octobre 2020 18:00-19:00
Préfecture du Gard 10 Ave Feuchères



Projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire, mardi 6 octobre AN.

Apiculture
REMUAUX

Apiculture Remuaux, c'est 2 magasins vous proposant tout le matériel apicole, un atelier de gaufrage artisanal, et une exploitation apicole en Bio et Nature & Progrès.

rte d'Avignon, 13570 Barbe

04 90 95 29 11

Apiculture
REMUAUX

L'avenir du piégeage du frelon asiatique ?

En étudiant comment les plantes carnivores attirent le frelon asiatique, l'équipe du projet Carnivespa veut inventer un piège écologique contre ce prédateur des abeilles domestiques.

Quand elle apprend que les plantes carnivores du jardin botanique de Nantes capturent des frelons asiatiques, Laurence Gaume, spécialiste des plantes carnivores au CNRS a une idée. Si le piège tendu par les Sarracénies est si efficace, pourquoi ne pas s'en inspirer pour lutter contre cet insecte invasif en Europe.

Pour arriver à créer son piège biomimétique, une équipe est formée, composée d'un chimiste spécialiste des composés organiques volatiles (COV) pour identifier les substances émises par les plantes, d'une spécialiste de la communication visuelle pour analyser comment les signaux visuels des plantes sont perçus par les frelons, de deux entomologistes spécialistes du frelon du Museum national d'histoire naturelle (MNHN), d'un spécialiste des abeilles de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (Inrae), d'un apiculteur, le Président du Groupement de défense sanitaire apicole de l'Hérault, et d'un spécialiste de la culture de plantes carnivores.

L'équipe installe six sites sur lesquels sont disposées des tourbières à plantes carnivores, et des ruches. Les urnes des plantes carnivores sont analysées et deux espèces de Sarracénies se distinguent du lot, montrant leur attractivité pour les frelons même si le piégeage est imparfait.



Tous les frelons ayant visité les plantes ne sont pas attrapés, et d'autres insectes y sont capturés. Il faut donc travailler sur la sélectivité. L'équipe cherche donc à identifier les leurres de la plante qui attireraient spécifiquement les frelons pour éviter que leur piège ne nuise à d'autres insectes. Pour étudier les leurres visuels, on mesure la réflectance des plantes (les longueurs d'onde réfléchies). On croise ensuite ce paramètre avec le système de vision des hyménoptères. Une modélisation qui permet de caractériser le rôle de certaines couleurs mais aussi des contrastes dans l'attraction des frelons. « Ce qui pourra peut-être écarter les insectes qui ont d'autres systèmes de vision », espère Laurence Gaume.

Concernant les signaux olfactifs, on identifie des composés organiques volatiles (COV) très divers dans les odeurs émises par les plantes, mais la majorité sont des terpènes. Ces COV sont testés pour repérer ceux qui sont responsables de l'attraction sur les frelons mais pas les abeilles qui ne doivent pas être ciblées. Les chercheurs s'intéressent alors aux capteurs neurosensoriels placés sur les antennes des insectes. « On a trouvé sept molécules qui sont reconnues spécifiquement par les antennes des frelons et non par celles des abeilles. Reste maintenant à vérifier que ces molécules ont bien un effet attractif », explique la porteuse de projet qui compte bien, d'ici fin 2021, réussir à trouver les leurres les plus sélectifs pour créer « un piège efficace et écologique ».

Retrouvez l'article intégral sur : <https://muse.edu.umontpellier.fr/2020/11/16/pieger-le-frelon-asiatique-en-sinspirant-de-la-nature/>

Lundi : 14H / 18H
Mardi à vendredi :
9H - 12H30 / 14H - 18H
Samedi : 9H - 12H30

ZA Saint-Michel
34770 GIGEAN
☎ 04 99 04 03 40
info.gigean@thomas-apiculture.com

Thomas
apiculture
Depuis 1905

Votre apiculture, notre expertise
www.thomas-apiculture.com

La flore estivale

Nous allons voir les dernières plantes mellifères de fin juin en garrigue, car après cette date, la sécheresse arrive et la végétation se met en dormance. Ensuite, pour ceux qui transhument, les miellées vont se poursuivre sur des essences bien connues, comme le lavandin, le châtaigner, le sapin et bien d'autres.

Palurius spina-christi Épine du Christ Famille des Rhamnacées

Arbuste de 3 à 5 mètres de hauteur, ses rameaux sont couverts d'épines crochues.

Il pousse abondamment dans les garrigues ayant brûlé. Il fleurit fin juin, début juillet et attire de nombreuses butineuses.



Rhus coriaria Sumac des corroyeurs Famille des Anacardiacees

Ses feuilles, riches en tanins, étaient utilisées dans le tannage des cuirs.

Ses fleurs jaunâtres sont très nectarifères.

Il est présent dans toutes les garrigues et abondant dans les gorges du Gardon. Avec le Palurius, il annonce la fin de la miellée en garrigue.



Lavandula x angustifolia latifolia Lavandin hybride Famille des Lamiacées

Le Lavandin est une plante stérile, c'est un croisement entre la Lavande vraie et la Lavande aspic.

On le cultive pour en extraire de l'huile essentielle.

Il ne produit pas de pollen ce qui provoque un arrêt de la ponte de la reine et un blocage du corps de ruche. Il faut savoir que la Lavande est récoltée avant sa floraison, le Lavandin est lui récolté en fin de floraison.



Abies nordmanniana Sapin de nordmann Famille des Pinacées

C'est principalement sur ce conifère que l'on fait le miel de sapin. Introduit du Caucase il y a environ 200 ans, il peuple les forêts à partir de 1000m d'altitude.

En fait, l'abeille récolte le miellat sécrété par les pucerons qui parasitent l'arbre.

Les récoltes peuvent être très abondantes mais aléatoires, car conditionnées par les populations de pucerons.



Castanea sativa Châtaigner commun Famille des Fagacées

Floraison spectaculaire étalée de mi-juin à fin juillet en fonction de l'altitude et des différentes espèces. Il produit en abondance du pollen porté par les chatons mâles, ces fleurs mâles sont aussi nectarifères. Les fleurs femelles, situées à la base des chatons mâles, sont aussi nectarifères et ce sont elles qui seront les futures châtaignes.

Il peut donner de bonnes récoltes, 15 à 30 kg par ruche.



SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD
ASSURANCES 2021

Formules et garanties UNAF	Du 01/10 au 28/02 remboursement par ruche	Du 01/03 au 30/09 remboursement par ruche	Cotisation Par ruche	Franchises 2021
FORMULE 1			0,08 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280.00 €
Protection juridique				Sans
FORMULE 3A*	112,50 €	150.00 €	1,35 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280.00 €
Protection juridique				Sans
Catastrophe naturelle				1 140 €
Incendie, Événement climatique				228.00 €
Transport des ruches				228.00 €
Vols et détérioration				10% mini 200 €
FORMULE 3B*	187,50 €	250.00 €	2,20 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280.00 €
Protection juridique				Sans
Catastrophe naturelle				1 140 €
Incendie, Événement climatique				228.00 €
Transport des ruches				228.00 €
Vols et détérioration				10% mini 200 €
*les formules 3A et 3B couvrent les mêmes risques mais les indemnités sont différentes				
FORMULE 2 Multirisques AXA	du 1er janvier au 31 décembre 2021 Remboursement par ruche		Cotisation Par ruche	Franchises 2021
Responsabilité civile	137.00 €		1.79 €	néant
Incendie/explosion				néant
Événements climatiques attentats/terrorisme				10% mini 274€/maxi 2055€
Catastrophe naturelle				Franchise légale
dégât des eaux				néant
vol et vandalisme				15% Mini 274€/maxi 2055€
Transport des ruches* /marchés				685€ ou 5 ruches
* capital maximum par transport : 50 ruches				

SAG 30 et GDSA 30 : Deux structures associatives complémentaires sur le département du Gard

Présentation du GDSA 30 en quelques lignes :

Le **GDSA 30** (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard), association type « loi 1901 », a pour missions l'Information et le Soutien Sanitaire sur le département du Gard.

Il s'adresse à tout apiculteur gardois, qu'il soit « de loisir », pluriactif ou professionnel, quelle que soit l'importance de son cheptel. Il regroupe actuellement 360 apiculteurs.

Adhérer au GDSA 30, c'est pouvoir : mieux protéger son cheptel, mieux accéder aux informations sanitaires et administratives, bénéficier d'un accompagnement pour les démarches réglementaires, bénéficier de conseils et si besoin d'une assistance sanitaire grâce à nos Techniciens Sanitaires certifiés, bénéficier de l'abonnement groupe à la revue « La Santé de l'Abeille », participer collectivement à la lutte contre Varroa, et autres menaces(*) ou maladies sur les abeilles, accéder à des tarifs préférentiels pour l'achat des produits anti-varroas, être représenté dans l'Organisme à Vocation Sanitaire Régional.

(*) dont Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique : Informations, recherche des nids primaires, recensement et destructions des nids, suivi statistique, piégeage concerté des fondatrices avec messagerie dédiée : piegeagefa.gdsa30@gmail.com

Contact : 06 31 36 95 96 - E-mail : gdsa30@gmail.com - Site Web : www.gdsa30.fr

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION

Voici venu le moment de renouveler ou souscrire votre adhésion au Syndicat. Le formulaire se trouve sur la page suivante. Si vous ne souhaitez pas prélever le bulletin d'adhésion de ce numéro de Api-Info, vous trouverez un autre exemplaire à télécharger sur notre site Web : <http://apigard.com/le-syndicat/adhesions-2021/>

Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif. Pour éviter toute erreur, soyez précis dans la rédaction de vos nom et prénom (en majuscules d'imprimerie), adresse complète (code postal et commune), numéros d'identification d'apiculteur, email bien lisible pour éviter tout retour invalide. D'avance merci.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, réductions chez certains fournisseurs de matériel apicole, abonnements réduits aux magazines apicoles, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi d'Avril 1992 oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros. L'abonnement à la revue *Abeilles et fleurs* est **obligatoire** si vous souhaitez bénéficier de l'option 1 de l'assurance (responsabilité civile), ou des options 3A et 3B.

Assurances apicoles : Nous avons, cette année, voulu vous proposer un choix plus important d'assurances pour votre activité apicole. Au delà des deux formules que vous connaissiez déjà (responsabilité civile, et multirisque), nous y joignons deux autres options multirisques :

Option 1 : Responsabilité civile (UNAF) qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer, et les marchés.

Option 2 : Multirisque (AXA). Souscrite auprès de notre assureur Nîmois, elle couvre : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches.

Option 3A et 3B : Multirisque (UNAF). Cette assurance groupe souscrite par l'UNAF couvre : Responsabilité civile, protection juridique, catastrophe naturelle, Incendie, événement climatique, vols et détérioration, marchés, transports de ruches. Les 2 options diffèrent par le montant des indemnisations des sinistres.

Pour choisir l'assurance qui vous convient le mieux en fonction du montant de cotisation, des remboursements proposés et des franchises retenues, vous pouvez consulter **le tableau comparatif page 5**. A noter : pour pouvoir bénéficier des assurances proposées par l'UNAF, il est obligatoire de souscrire un abonnement à la revue *Abeilles et fleurs*.

Pour tout détail complémentaire, vous pouvez consulter le site Web de l'UNAF à l'adresse : www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l-apiculture/assurance-des-ruches-declaration-de-sinistres.html

Rucher école : Le syndicat possède un rucher composé d'une cinquantaine de ruches à des fins pédagogiques. Ce rucher école a été créé par M. Pellequer, un ancien président du Syndicat. Pour l'entretien et le maintien de ce rucher, nous avons besoin d'aide et c'est pour cela que nous vous proposons une cotisation de solidarité. Cette cotisation est facultative.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : Nous sommes tenus de fournir les listes des assurés avant la FIN FEVRIER ; Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations. Merci d'avance !

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT 2021 À RENVoyer

ADHÉSION 2021 À CONSERVER

NOM : Prénom : Date de naissance :
 Adresse :
 Tél. : E-mail :
 NAPI Numagrit : SIRET :

Nom :
 Prénom :

ADHÉSION AU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

1 à 10 ruches	14,00 €	<input type="text"/>
11 à 50 ruches	26,00 €	<input type="text"/>
51 à 100 ruches	48,00 €	<input type="text"/>
Plus de 100 ruches	66,00 €	<input type="text"/>

SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

<input type="checkbox"/> 1 à 10 ruches	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 11 à 50 ruches	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 51 à 100 ruches	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Plus de 100 ruches	<input type="text"/>

ECO EMBALLAGE

De 1 à 30 ruches : 2,00 € ; De 31 à 100 ruches : 3,00 € ; + de 100 ruches : 4,00 €

ECO EMBALLAGE

ABONNEMENT AUX REVUES APICOLES

Api-Info (*bulletin syndical gardois*) 14,00 €
 Abeilles et Fleurs (*obligatoire pour les assurances Options 1, 3A et 3B*) 30,00 €
 Abeille de France 30,00 €

ABONNEMENT AUX REVUES APICOLES

Api-Info
 Abeilles et Fleurs
 Abeille de France

ASSURANCES APICOLES

ASSURANCES APICOLES

OPTION 1 - FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE (UNAF) : Ruchers, protection juridique, marchés.
 Nombre de ruches x 0,08 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

OPTION 1 (RC UNAF)

OPTION 2 - FORMULE MULTIRISQUE (AXA) : responsabilité civile, incendie, explosions, événements climatiques, attentats, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol, vandalisme, transport de ruches, marchés...
 Nombre de ruches x 1,79 €

OPTION 2 (MR AXA)

OPTION 3A - FORMULE MULTIRISQUE (UNAF) : Responsabilité civile, protection juridique, catastrophe naturelle, incendie, événement climatique, vols et détérioration, transport de ruches, marchés...
 Nombre de ruches x 1,35 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

OPTION 3A (MR UNAF)

OPTION 3B - FORMULE MULTIRISQUE (UNAF) : Même couverture de risques que la formule 3A mais avec de meilleurs remboursements.
 Nombre de ruches x 2,20 € (+ abonnement à *Abeilles et Fleurs* à cocher ci-dessus)

OPTION 3B (MR UNAF)

Cotisation annuelle de solidarité au **RUCHER ÉCOLE "Elie Pellequer"** (*facultatif*) 13,00 €

RUCHER ÉCOLE

Le bulletin d'adhésion et le chèque libellé à l'ordre du **Syndicat d'apiculture du Gard** sont à adresser au Trésorier à l'adresse :
SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD
 Chez Michel Caby
 926 Route du Mas Soubeyran
 30140 MIALET

Inscription avant
 le 15/02/2021 :

TOTAL A PAYER

TOTAL A PAYER



E-mail : tresorier@apigard.com
 Internet : www.apigard.com

Voici un point sur la comptabilité du syndicat :

Comme vous le savez le syndicat vit principalement de vos cotisations qui sont son premier soutien et permettent les actions pour défendre et faire connaître l'abeille et l'apiculture.

Nous bénéficions également de la fidélité de 4 sponsors (Excelassur, Thomas, Icko et Remuaux) qui apportent chaque année leur participation. Vous trouverez les liens vers leur site sur nos pages Internet.

La conjoncture actuelle ne nous a pas permis de mener à bien les actions, manifestations et salons prévus qui seront reportés en 2021. La plupart des inscriptions au rucher-école ont également été transférées sur 2021.

Nous sommes actuellement 259 adhérents au syndicat, en grande majorité des apiculteurs de loisir avec quelques ruches, quasiment le même nombre qu'en 2019. Beaucoup de nouveaux membres remplacent ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion. Je me demande pourquoi ? Le syndicat est là pour vous représenter, en particulier auprès de l'UNAF qui est un organisme national. Nous essayons également de vous servir au mieux en vous proposant des abonnements à des revues à prix réduit, des assurances pour vos ruches et vos activités, des réductions chez plusieurs fournisseurs apicoles, etc...

C'est pourquoi ce numéro d'Api-Info est envoyé également à nos anciens adhérents pour qu'ils retrouvent notre équipe et profitent des avantages que nous vous apportons.

Nous vous proposons par exemple cette année un choix plus vaste d'assurances. Consultez le tableau comparatif pour faire votre choix, en fonction des cotisations, des remboursements proposés et des franchises retenues par les assureurs. Et choisissez ce qui vous convient le mieux.

Le résultat comptable de l'exercice est bon et permet de prévoir des actions pour l'année prochaine. Il vous sera détaillé lors de la prochaine Assemblée Générale mais le voici résumé en quelques chiffres :

dépenses	27'646.15 €	solde compte	2'451.03 €
recettes	31'562.99 €	solde livret A	13'000.00 €

Pour terminer, permettez moi de rêver un peu et d'imaginer pour nous tous une Maison de l'apiculture : lieu de rencontres, de réunions, de stockage de matériel, et pourquoi pas d'installation de ruches pour des démonstrations ou pour le rucher école, ou encore espace de formations spécifiques (essaïms artificiels, divisions de ruches, marquage de reines, lutte contre le frelon asiatique, traitement des ruches...) qui nous sont demandées par beaucoup.

L'un d'entre-vous connaît peut-être l'endroit idéal ou la personne qui mettrait un tel lieu à notre disposition ? Cela nécessiterait certainement des moyens importants. Alors adhérez et parlez-en autour de vous.



Ruche installée par le SAG 30
Sur les toits du Museum d'histoire
naturelle et préhistoire de Nîmes

2021 Nouveau cap pour ICKO-APICULTURE dans le Gard

Comme vous le savez pour bon nombre, Eric Gamaliè, gérant du magasin Icko-Apiculture sur la commune d'Uchaud, a pris sa retraite en mars dernier après 20 ans au service des apiculteurs. Fin avril, le temps de la jonction, j'ai succédé à Eric. A mon tour de me présenter en quelques lignes.

Je m'appelle Joël Ferrer, natif de Nîmes, je suis passionné d'apiculture depuis mon enfance. Dès l'âge de 12 ans, j'ai fait partie de la première session du rucher école à Saint-Mamert du Gard avec pour tuteur M. Jean-Marie Armand. Jeunesse se faisant, j'ai coupé avec l'apiculture. Mais l'appel des abeilles était trop fort et je suis retourné à l'apiculture en 2015 et je possède un cheptel de 10 colonies.

Dans un souci de toujours mieux vous servir, la direction d'Icko-Apiculture et moi-même, avons décidé de changer de local en 2021 pour un nouveau magasin dédié à l'apiculture avec une nouvelle surface de vente, une gamme variée et un stock plus conséquent. J'aurai donc le plaisir à vous retrouver à partir du mardi 5 janvier 8h30 à notre nouvelle adresse :

Icko-Apiculture Garons - 4 Rond Point de l'Aéropôle - 30128 Garons
Téléphone : 04.66.71.59.41 - Mail : joel.ferrer@icko-apiculture.com

Cordialement, Joël.

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier
30000 NÎMES. Directeur de la Publication : Gilbert
Martin. Commission Presse : Frédéric Chambon,
Michel Caby, Daniel Levy, Jean Michel Perronneau,
Gilbert Martin.
Tirage : 300 ex. Impression : SUD ROUTAGE -
Nîmes. N°144 – 4ème Trimestre 2020.
Dépôt légal : Janvier 2021

Joël Ferrer - Responsable Magasin Garons, et
Toute l'équipe ICKO Apiculture vous souhaite un Joyeux Noël
et de très bonnes fêtes de fin d'année.

ICKO Apiculture : 4 Rond Point de l'Aéropôle 30128 GARONS - FRANCE
T. +33 (0) 4 66 71 59 41 www.icko-apiculture.com